

# PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le Mardi 19 novembre 2024 à 18 h 30, au 300, rue Parent, sous la présidence de Stéphane Joyal, à laquelle session étaient présents :

Mesdames et messieurs, Marc Bourcier, Ronald Raymond, Jacques Bouchard, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, André Marion, Mario Fauteux, Martin Pigeon, Nathalie Lasalle formant le conseil.

Autre(s) présence(s) : Fernand Boudreault, directeur général et Marie-Josée Larocque, greffière.

### **CM - 17148/24-11-19**

#### POINT 1.1

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Ronald Raymond  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

**La présente séance soit ouverte.**

#### POINT 1.3

#### PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **CM - 17149/24-11-19**

#### POINT 1.4

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Ronald Raymond  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CM - 17150/24-11-19**

POINT 7.1

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027**

---

ATTENDU que la direction générale, en collaboration avec tous les services, a préparé le Plan triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 (en annexe);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, chaque année, adopter par résolution le programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

Il est proposé par : Martin Pigeon  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

**La Ville adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027.**

**La Ville autorise qu'un document explicatif du plan triennal d'immobilisations, pour les années 2025-2026-2027, soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques comprises sur le territoire de la Ville, à même le bulletin d'informations municipales « La Cité ».**

POINT 9.1

**PUBLIC - SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une seconde période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

POINT 9.4

**PAROLE AU CONSEIL**

---

Les élus prennent la parole sur divers sujets.

**CM - 17151/24-11-19**

POINT 9.5

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Ronald Raymond  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

**La séance soit levée.**

Le Maire,

La Greffière de la Ville

---

MARC BOURCIER



---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE